|  |  |
| --- | --- |
| **Projet** |  |
| **Personne de contact** |  |
| **Date** |  |

**Reconduction**

L’association du réseaux écologique NOM s’engage à maintenir le taux de SPB inscrit en réseau constant d’ici à 2025. Une diminution de 1% de SPB inscrites en réseau est tolérée pour les projets présentant au moins 13% de SPB.

Pour les projets n’ayant pas atteints les 12% de SPB, Les objectifs doivent être fixé au prorata du nombre d’années restant avant 2025. Ceux-ci doivent être fournis dans le tableau excel en annexe.

Le suivi des espèces cibles est maintenu. Le nombre de campagne se fait au prorata du nombre d’années restantes jusqu’à fin 2025.

Le conseil individuel pour la mise en place des SPB est maintenu pour les projets n’ayant pas atteint les 12% à la fin de la deuxième phase.

Lieu et date

L’association du réseau écologique Le biologiste du réseau

Signature Signature